

Livret Etudiant LAS Mineure Santé (1 et 2)

2023-2024



Le mot de l'assesseur	2
1. Vos interlocuteurs	3
2. Se rendre à la Faculté de médecine	4
3. Calendrier Prévisionnel de l'année UNIVERSITAIRE Pour la LAS- Mineure santé 1 (Toute modification vous sera communiquée)	5
4. Calendrier Prévisionnel de l'année UNIVERSITAIRE Pour la LAS- Mineure santé 2 (Toute modification vous sera communiquée)	6
5. Organisation générale	7
6. Organisation des enseignements	8
Organisation des cours magistraux (CM)	8
Inscription pédagogique dans les différentes filières	8
7. Discipline	9
Accès dans les amphis et salles	9
Respect des locaux et des matériels :	9
Parking à vélos	9
8. Programme de LA MINEURE SANTE 1	10
9. Programme de LA MINEURE SANTE 2	11
10. Modalités de validation de la LAS	13
11. Tutorat	13
12. Organisation des épreuves écrites	14
Organisation Générale des Epreuves Terminales	14
Etudiants en situation de handicap	14
Convocation	14
Discipline des épreuves	14
13. Procédure d'admission dans les études de santé	15
Epreuves d'admission de premier groupe	15
Epreuves d'admission de second groupe	15
14. Obligations vaccinales à l'entrée des études médicales	16
15. Formation pratique- Stage d'initiation aux soins	16
16. Vie quotidienne	17
Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center (SLC)	17
SUAIO (Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation)	17
SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)	19
BVEH (Bureau Vie Etudiante et Handicap)	20
Maison de la médiation	20
CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais	20
Assistante sociale du CROUS	21
Restauration	21
Associations d'étudiants	22
Plans de la faculté	24
Dates à retenir 2021-2022 MINEURE SANTE 1	29
Dates à retenir 2021-2022 MINEURE SANTE 2	29

Chers étudiants

Je vous souhaite une très bonne rentrée qui sera, j'en suis certain, riche et passionnante.

Vous avez choisi de suivre le parcours d'une Licence Accès Santé et je vous en félicite ! Votre année sera principalement dédiée aux matières disciplinaires de votre licence et d'une mineure santé (de niveau 1 ou de niveau 2). N'oubliez pas que l'accès aux études de santé est sélectif. Ce sont vos résultats dans les disciplines de votre licence qui prévalent dans le classement qui sera effectué en fin d'année. Malgré tout, vos résultats en mineure santé sont aussi importants et vous préparent à la 2^{ème} année dans les études de santé que vous aurez choisie. Les cours de mineure santé de niveau 1 auront lieu chaque vendredi au pôle formation de la Faculté de Médecine. Les cours de mineure santé de niveau 2 seront en distanciel et accessibles via la plateforme Moodle de l'Université.

Après avoir validé votre année de LAS en première session, trois cas de figure sont possibles : une admission directe, une convocation aux épreuves orales pour démontrer vos compétences de futur professionnel de santé (empathie, écoute, analyse, argumentation, éloquence, ...) ou une poursuite en année supérieure. Si vous ne validez pas les épreuves de votre LAS en première session, n'oubliez pas qu'une session de rattrapage est organisée pour que vous puissiez tout de même accéder en année supérieure. Attention, une année de LAS ne se redouble pas, même en cas de circonstances exceptionnelles ! Si vous ne validez pas votre année, vous devrez alors réussir l'année équivalente en licence classique, sans accès santé, avant de pouvoir éventuellement intégrer la LAS d'année supérieure.

Vous ne le saviez peut-être pas, mais pour vous aider à réussir dans cette année exigeante, un tutorat a été mis en place pour vous accompagner en Mineure Santé. Labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, en lien avec le projet CoRPUS (Communauté apprenante pour la Réussite de son Parcours Universitaire en Santé), vous allez pouvoir bénéficier d'un accompagnement régulier à l'aide de tuteurs spécialement préparés, en lien avec les enseignants des différentes disciplines de la majeure santé. C'est une véritable chance ouverte à tous qu'il faut saisir dès la rentrée.

Choisir l'Université de Lille et l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport (UFR3S) vous immergera dans un environnement plus que favorable ! Forte de ses 21000 étudiants, dont plus de 10000 en médecine, 2500 en pharmacie ou encore 950 en odontologie, l'UFR3S regroupe 34 équipes de recherche de niveau international, en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille, le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ou encore l'Institut Pasteur de Lille. Le campus santé comprend notamment la Faculté de Médecine, la Faculté d'Odontologie, la Faculté de Pharmacie, la Faculté d'Ingénierie et management de la santé (ILIS), l'École de Maïeutique à l'Institut Gernez-Rieux, et des Instituts de Masso-Kinésithérapie partenaires

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives met tout en œuvre pour vous assurer la meilleure année universitaire possible.

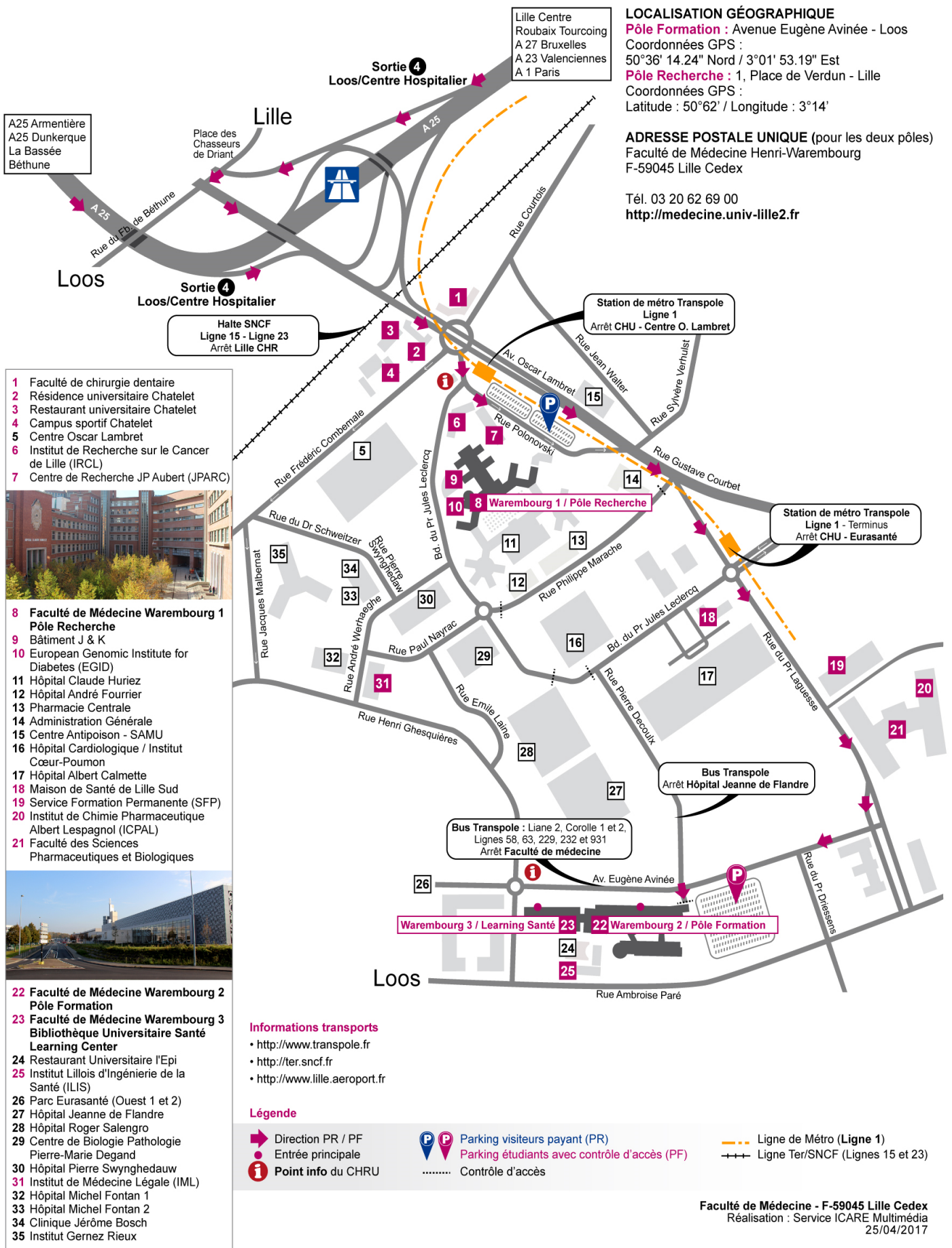
Bonne rentrée et bonne année universitaire !

Pr Steve LANCEL
Assesseur PASS/LAS

1. VOS INTERLOCUTEURS

<u>DOYEN DE L'UFR3S</u> Professeur Dominique LACROIX	
<u>ASSESEUR</u> Professeur Steve LANCEL	
<u>RESPONSABLE DE LA SCOLARITE</u> Aurélia DELATTRE	<u>RESPONSABLE ADJOINT DE LA SCOLARITE</u> <u>en charge du premier cycle</u> Maymana SACI
<u>Accueil Scolarité</u> Véronique LEGRAND - Tél : 03 20 97 42 49 <i>Horaires d'ouverture : 08h00-12h15 / 13h30-16h15</i>	
<u>Secrétariat PASS et LAS</u> Karine GHESQUIER - Tél : 03 20 62 76 52 Margaux DINE - Tél : 03 20 62 76 66 Benoît KOCIOLEK - Tél : 03 20 62 76 36 <i>Horaires d'ouverture au public :</i> <i>du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-16h30</i> <i>fermé le mercredi après-midi</i> PASS : pass@univ-lille.fr LAS : l-as-medecine@univ-lille.fr	
<u>Opérateurs audiovisuels</u> RESPONSABLE : Gary HEQUET Thomas BOISMAIN Thierry DELATTRE	

2. SE RENDRE A LA FACULTE DE MEDECINE



3. **CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE POUR LA LAS- MINEURE SANTE**
1 (TOUTE MODIFICATION VOUS SERA COMMUNIQUEE)

SEMESTRE 1	
Pré-rentrée	Vendredi 8 septembre 2023 (Matin)
Date de début des cours	Vendredi 8 septembre 2023 (Après-Midi)
Date de fin des cours	Vendredi 24 novembre 2023
Révisions	A partir du 1 ^{er} décembre 2023
Examens S1	Vendredi 15 décembre 2023
Vacances de Noël	Du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
SEMESTRE 2	
Date de début des cours	Vendredi 22 décembre 2023
Date de fin des cours	Vendredi 19 avril 2024
Pause Pédagogique	Du lundi 26 février 2024 au vendredi 1 ^{er} mars 2024
Examens S2	Jeudi 2 mai et vendredi 3 mai 2024
Examens 2^e session	UE du premier semestre : vendredi 8 mars 2024 UE du 2 ^e semestre : mardi 18 et mercredi 19 juin 2024
Oraux MEM	Mardi 25 juin au vendredi 28 juin 2024

4. **CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE POUR LA LAS- MINEURE SANTE 2 (TOUTE MODIFICATION VOUS SERA COMMUNIQUEE)**

SEMESTRE 1	
Pré-rentrée	Webinaire : Vendredi 15 septembre 2023
Date de début des cours	Vendredi 22 septembre 2023
Date de fin des cours	Fin novembre 2023
Révisions	A partir de fin novembre 2023
Examens S1	Samedi 9 décembre 2023
Vacances de Noël	Du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
SEMESTRE 2	
Date de début des cours	Vendredi 12 janvier 2024
Date de fin des cours	Fin mars 2024
Pause Pédagogique	Du lundi 26 février 2024 au vendredi 1 ^{er} mars 2024
Examens S2	Vendredi 19 avril 2024
Examens 2^e session	UE du 1 ^{er} et 2 nd semestre : 19,20,21 juin 2024
Oraux MEM	Mardi 27 juin au vendredi 30 juin 2024



5. ORGANISATION GENERALE

Ce document est un extrait du règlement des études de LAS. Nous vous conseillons de vous y reporter pour votre parfaite information.

La Licence accès santé permet l'accès aux 5 filières de santé : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, et masso-kinésithérapie.

Les principaux éléments d'organisation générale des LAS sont définis par l'arrêté du 4 novembre 2019, publié au Journal Officiel du 5 novembre 2019.

Elles incluent d'une part une majeure disciplinaire relevant de la mention de Licence et d'autre part une « mineure santé ». La majeure disciplinaire inclut le socle de connaissances et de compétences nécessaires pour poursuivre en année supérieure.

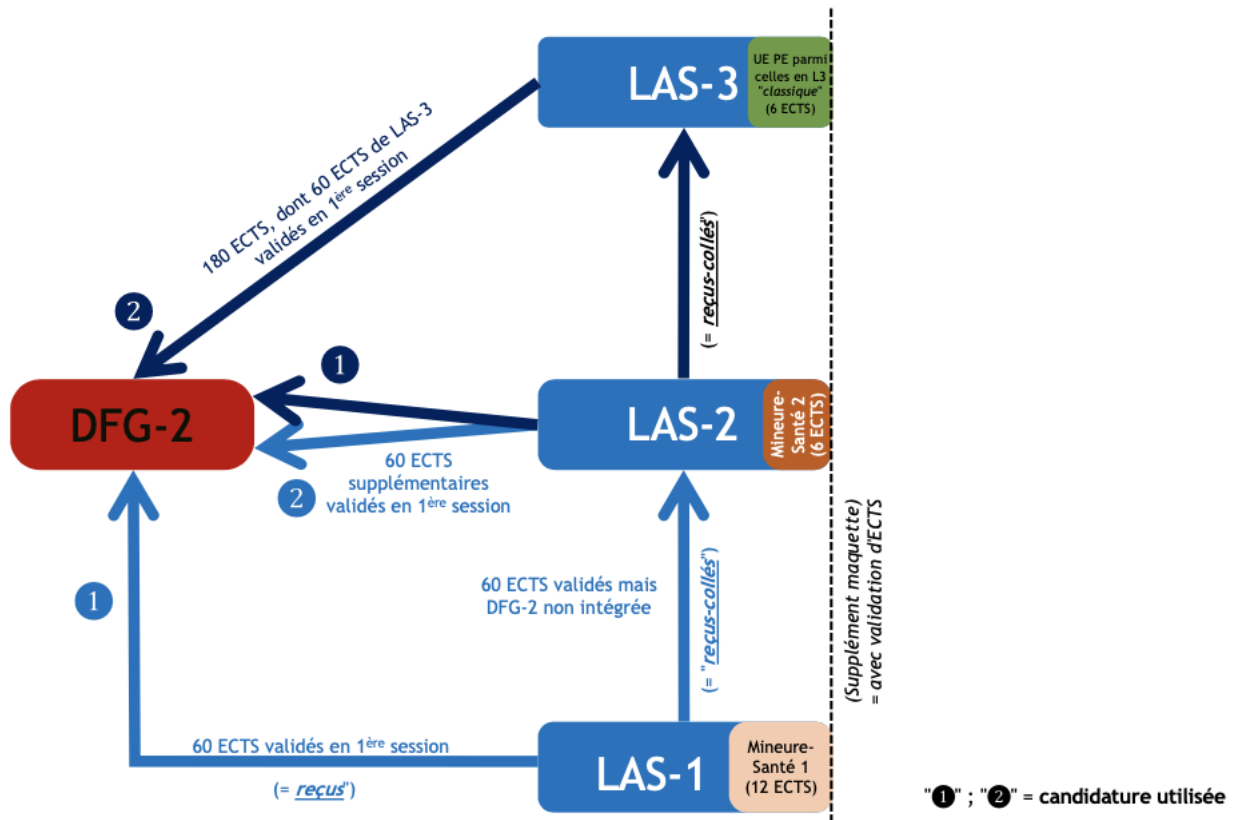
La mineure santé est organisée par les composantes santé et ses enseignements se déroulent en présentiel sur le Campus Santé pour la LAS- Mineure 1 et en distanciel pour la LAS- mineure 2, elle inclut le socle de connaissances et de compétences nécessaires pour permettre une poursuite en études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, masso-kinésithérapie). Elle est incluse dans les UE "*Projet de l'Étudiant*" (PE) des deux semestres de l'année. L'étudiant a la possibilité de suivre les enseignements des 5 filières de santé.

La formation est structurée en 2 semestres. Les L-AS fonctionnent sur la base d'un calendrier annuel harmonisé entre les composantes de santé et les composantes porteuses des L-AS partenaires.



Information importante : la date limite de réception des demandes d'annulation d'inscription administrative est fixée au **27 octobre 2023**.

Accès aux études de santé par la voie des L-AS



Organisation des enseignements

Vous devez **toujours** être en possession de votre carte d'étudiant (« carte CMS » ou Carte Multi-Services). Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, payer vos repas, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

Organisation des cours magistraux (CM)

Les cours magistraux auront le vendredi toute la journée en présentiel concernant la LAS-Mineure santé 1 et en distanciel asynchrone pour la LAS-Mineure santé 2.

Inscription pédagogique dans les différentes filières

A l'issue du séminaire « métiers et système de santé », les étudiants devront choisir leur(s) filière(s) de santé et les UE d'approfondissement et cœur de métier. Le classement dans une filière à l'issue du séminaire nécessite de s'y être préalablement inscrit.

Le choix des filières se fait en ligne sur l'ENT.

Le séminaire des métiers de la santé se tiendra du Lundi 30/10 au Vendredi 03/11/2023 pour les étudiants de Mineure Santé 1

La présentation des métiers sera mise en ligne pour les étudiants de Mineure Santé 2

Date de fin d'inscription filière : Lundi 27 novembre 2023 pour les étudiants de LAS1 et lundi 20 novembre 2023 pour les étudiants de LAS2 et LAS3.

Attention : aucun changement ne sera accepté au-delà de cette date

L'inscription pédagogique se réalise en ligne via votre Espace Numérique de Travail (ENT) :

<https://ent.univ-lille.fr> > rubrique scolarité puis "mes inscriptions"

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur personnel et d'un accès internet, une salle informatique est à votre disposition à la bibliothèque universitaire santé learning center

6. **DISCIPLINE**

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles en vigueur.

- Une présentation correcte sans signes religieux distinctifs est exigée.
- Le port d'une casquette au sein de la faculté n'est pas approprié.

Les règles générales de protection sanitaire doivent être respectées :

- Distanciation physique : pas de serrement de mains, pas d'embrassade, respect d'une distance d'un mètre entre les personnes.
- Utilisation d'un masque et lavage des mains avec une Solution Hydro-Alcoolique.

Accès dans les amphis et salles

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Au début de chaque cours, vous devez systématiquement badger et présenter votre carte d'étudiant aux vigiles. Un étudiant qui n'est pas dans l'amphithéâtre qui lui est destiné, pourra se voir sanctionné. En cas d'appel, il sera compté absent, ce qui n'est pas sans conséquences notamment concernant les bourses.

Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos durant les cours et les ED sous peine de mesures disciplinaires.

Une vidéo surveillance est mise en place dans l'ensemble des amphis du pôle Formation. La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

Respect des locaux et des matériels :

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est également interdit de fumer sur le parvis. Seul l'abri fumeur, situé à l'arrière de la faculté, est spécifiquement dédié à cet usage. Utilisez les cendriers pour y jeter les mégots. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détritrus, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement. Veillez également à ne pas traverser les pelouses, particulièrement celles de l'hôpital Jeanne de Flandre pour rejoindre la station de métro.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

Parking à vélos

Un parking à vélos de 200 places est situé à côté du pôle formation. Pour sécuriser votre vélo, il est recommandé d'utiliser des antivols rigides en **U** (similaires à ceux utilisés pour les motos).

7. PROGRAMME DE LA MINEURE SANTE 1

- La maquette de la mineure-santé de niveau 1, destinée aux étudiants en première année de LAS, comprend 12 ECTS et inclut des enseignements identifiés "*Cœur de santé*" (Sciences fondamentales pour la santé, Sciences médicales, Sciences spécifiques à chaque filière), sur la "*Connaissance du système et des métiers de la santé*" et une préparation du projet professionnel en santé et aux épreuves orales de second groupe. Les crédits ECTS sont répartis en 6 ECTS par semestre.

		Filières concernées					Nombre d'ECTS	Nombre d'heures de cours magistraux	Modalités de l'épreuve	Durée de l'épreuve
		Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Kinésithérapie				
Semestre 1 BCC « Mobiliser les concepts fondamentaux dans le domaine des sciences biologiques pour situer les problématiques de santé »	UE SSH – Métiers et Systèmes de santé	√	√	√	√	√	3	28h	30 CQM	1h
	UE Sciences fondamentales pour la santé	√	√	√	√	√	3	36h	40 QCM	1h30

<p style="text-align: center;">Semestre 2</p> <p style="text-align: center;">« Mobiliser les connaissances fondamentales dans le domaine des professions de la santé pour élaborer son projet professionnel. »</p>	UE Sciences médicales pour la santé	√	√	√	√	√	3	30h	30 QCM	1h
	UE Anatomie médicale									
	- EC Anatomie général	√		√	√	√		12 h	1 schéma+10 QCM	1h
	- EC Anatomie du thorax	√						12h	10 QCM	30 min
	- EC Anatomie des membres	√				√	3	12h	10 QCM	30 min
	UE Sciences pharmaceutiques			√				36h	30 QCM	2H
	UE Sciences odontologiques				√			22h	20 QCM	1h
UE Sciences pour la maïeutique					√		14h	15 QCM	30 min	
UE Module kinésithérapie						√	12h	15 QCM	30 min	

8. PROGRAMME DE LA MINEURE SANTE 2

- La maquette de la mineure-santé de niveau 2 est organisée par les composantes santé et est destinée aux étudiants en deuxième ou troisième année de LAS. Elle constitue une suite logique et structurée avec la mineure santé de niveau 1, et inclut exclusivement des enseignements relatifs aux 5 filières de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et masso-kinésithérapie). Elle comprend 6 ECTS répartis selon 3 ECTS par semestre, et ses enseignements sont dispensés de manière totalement dématérialisée et asynchrone. Le mode de fonctionnement et l'organisation des enseignements inclus dans ces UE sont communiqués par les équipes pédagogiques concernées.

		Filières concernées					Nombre d'heures de CM	Nombre d'heures de TD	Nombre d'ECTS	Modalités de l'épreuve	Durée de l'épreuve
		Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Kinésithérapie					
Semestre 1	Intitulés UE (au choix)										
	Médicaments/ Produits de santé		√	√	√	√	17		3	15 QCM	45 min
	Sciences pharmaceutiques complémentaires 1		√				9	3		10 QCM	30 min
	Biologie de la Reproduction / Embryologie	√	□				16			15 QCM	45 min
	SSH	√		√	√	√	13			15 QCM	30 min
Semestre 2	Sciences pharmaceutiques complémentaire 2		√				24	6		30 QCM	1h30 min
	Anatomie Médicale complémentaire :									15 QCM	45 min
	Tête et cou	√		√		√	30			15 QCM	45 min
	- Petit bassin, appareil reproducteur, abdomen	√			√					15 QCM	45 min
	Maïeutique complémentaire				√		25 (anat. bassin)		3	15 QCM	45 min
	Odontologie complémentaire			√			22 (dont tête et cou)			15 QCM	45 min
	Kinésithérapie complémentaire					√	22 (dont anat. tête et cou)			15 QCM	45 min
	Préparation à l'oral	√	√	√	√	√	12	4		4 Mems	40 min

Les étudiants qui ont validé un PASS précédemment à leur arrivée en deuxième ou troisième année de LAS sont considérés avoir acquis les connaissances dispensées par la mineure-santé de niveau 1. Ils doivent donc valider leur mineure-santé de niveau 2 lors de leur passage en LAS.

Les étudiants qui ont été collés en PASS et qui utilisent leur seconde chance d'accès aux études de santé en LAS2 devront dans certains cas valider le BCC1 de la mineure santé 1 hors maquette afin de compléter leurs ECTS santé nécessaires à leur candidature (consulter le règlement des études PASS LAS). Ils restent également soumis à la validation de la mineure santé de niveau 2.

9. MODALITES DE VALIDATION DE LA LAS

Les modalités de contrôle des connaissances des L-AS répondent aux règles générales du Règlement des études de l'Université de Lille – parties communes et de la composante de rattachement de la mention de Licence.

Au sein de la mineure santé des L-AS, les mêmes règles de compensation qu'en PASS s'appliquent. La validation du BCC « Mobiliser les connaissances fondamentales dans le domaine des professions de la santé pour élaborer son projet professionnel » au semestre 2 de la mineure santé 1 est acquise dès lors qu'au moins une UE parmi celles proposées aux étudiants (Anatomie médicale, Sciences pharmaceutiques, Sciences odontologiques, Sciences pour la maïeutique ou Module kinésithérapie) est validée.

Pour l'admission en études de santé depuis une LAS, la validation en première session de tous les ECTS de la mineure santé qui correspond à l'année de dépôt du dossier de candidature est obligatoire.



10. TUTORAT

Un tutorat est mis en place par la faculté sous la responsabilité du Pr PAUMELLE-LESTRELIN, dans le cadre du projet CoRPUS.

Les séances sont encadrées par des étudiants des années supérieures, sélectionnés par les enseignants responsables. Il s'agit d'un soutien destiné à gérer le stress et à fournir une aide méthodologique faite de conseils, de moyens mnémotechniques. Il permet également de gérer de façon efficace son emploi du temps, sa prise de cours, ses révisions, l'utilisation de QCM et la réalisation de questions rédactionnelles. Les séances permettent de revoir le cours, d'en comprendre les applications avec des résumés, des QCM réalisés par les tuteurs, relus et corrigés par les enseignants effectuant les cours et les questions d'examen.

Les séances permettent aussi de transmettre des petits trucs et astuces et des conseils méthodologiques afin de mieux réussir les épreuves.

11. ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

Organisation Générale des Epreuves Terminales

Consulter le calendrier prévisionnel ci-dessus. Les épreuves se dérouleront au pôle formation de la Faculté de Médecine.



Etudiants en situation de handicap

Les étudiants ayant un dossier médical nécessitant un aménagement du temps de composition aux examens (« tiers-temps » ou « décompte-temps ») ou des moyens spécifiques doivent prendre rendez-vous auprès du **BVEH avant le 20 octobre 2023 pour le semestre 1 ou le 9 février 2024 pour le semestre 2**. Courriel: bveh.chr-sante@univ-lille.fr
Au-delà de cette date, aucun aménagement ne sera possible.

Convocation

Le calendrier des épreuves est communiqué par un affichage qui tient lieu de convocation. L'absence à une épreuve entraîne la note zéro pour l'épreuve concernée.

Discipline des épreuves

Sont formellement interdits :

- les appareils de transmission d'information (téléphones portables, radio-téléphone, radiomessagerie ou tout autre dispositif)
- les appareils de reproduction sonore (baladeurs, casques ou oreillettes)
- les montres (connectées ou non)
- les documents personnels
- les calculatrices ou tout appareil électronique

Dès l'entrée dans les salles d'examen et sur indication du responsable de salle, tout candidat doit déposer ses effets personnels (sacs, téléphone portable éteint, etc...) à l'endroit indiqué pour ne conserver que le matériel nécessaire à la rédaction des épreuves.

Tout candidat se présentant avec une tenue ou des accessoires vestimentaires ne permettant pas son identification, ou pouvant faciliter ou dissimuler d'éventuelles fraudes, devra se soumettre à un contrôle. En cas de refus, un procès-verbal sera établi aux fins de sanction disciplinaire. Les oreilles doivent rester dégagées pendant toute la durée de l'épreuve.

12. PROCEDURE D'ADMISSION DANS LES ETUDES DE SANTE

Epreuves d'admission de premier groupe

Principes généraux

Les épreuves de premier groupe sont définies par les examens terminaux théoriques et, le cas échéant, par les épreuves de contrôle continu de la session initiale de chaque UE au programme de la licence.

La présentation à la phase d'admission en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est soumise à la **validation des 60 ECTS (première année de LAS) ou au moins 120 ECTS (deuxième année de LAS)** de la filière souhaitée lors de la session initiale, incluant la validation des ECTS de la mineure-santé au cours de l'année du dépôt de la candidature, sans compensation avec les autres BCC et UE de la licence.

Phase d'admission

A l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis pour chaque formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie, ainsi que la liste des candidats inscrits sur liste complémentaire.

Les candidats ayant obtenu un rang de classement aux épreuves du premier groupe supérieur à un seuil défini par le jury sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe. Toutefois, le pourcentage de ces admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves ne peut excéder 50 % du nombre de places offertes en LAS pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie.

Les candidats admis dans une ou plusieurs filières de formation à l'issue de cette phase, sont tenus de choisir définitivement leur filière de formation. La date limite de choix de filière à l'issue des épreuves de premier groupe est fixée au cours du premier semestre. Aucun dépassement de cette date n'est autorisé, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement. Ce choix définitif vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Renoncer à une admission directe permet de se présenter aux épreuves de second groupe. Dans ce cas, le candidat garde donc la possibilité de concourir à la ou les filières ayant fait l'objet d'un renoncement à une admission directe.

Les places offertes au titre de l'admission directe qui n'auraient pas été pourvues sont proposées aux candidats inscrits sur liste complémentaire selon les mêmes modalités.

Epreuves d'admission de second groupe

Principes généraux

Les étudiants ayant obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini à l'issue des épreuves de premier groupe, mais supérieure à un seuil minimal défini par le jury doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe. Se présenter aux épreuves d'admission de second groupe vaut renoncement à une admission directe obtenue à l'issue des épreuves de premier groupe.

A l'Université de Lille, les épreuves de second groupe d'admission dans les études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso kinésithérapie se composent d'au moins deux Mini-Entretiens Multiples (MEM). Ces épreuves sont communes aux étudiants de PASS et de L-AS. Le groupe d'évaluateurs est commun aux étudiants de PASS et de L-AS et ne connaît ni le portail ou parcours d'origine de l'étudiant (PASS ou L-AS), ni ses souhaits de filières en santé.

Les MEM correspondent à des épreuves orales de 10 minutes, correspondant chacune à un type d'exercice différent. L'objectif est d'évaluer des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé et différentes de celles qui ont été évaluées par les épreuves écrites de premier groupe.

Phase d'admission

A l'issue de ce second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis dans chaque formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie, ainsi que la liste des candidats inscrits sur liste complémentaire. Le rang de classement de chaque candidat dans ces listes est établi sur la base de la moyenne des rangs obtenus aux épreuves de premier et de second groupe pour chaque formation. Les ex aequo sont départagés par leur rang de classement aux épreuves du premier groupe dans la filière considérée

Les candidats admis dans une ou plusieurs filières de formation à l'issue de cette phase, sont tenus de choisir leur filière de formation. La date limite de choix de filière à l'issue des épreuves de second groupe est fixée au cours du premier semestre. Aucun dépassement de cette date ne sera autorisé, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission. Ce choix est définitif.

13. OBLIGATIONS VACCINALES A L'ENTREE DES ETUDES MEDICALES

Pour effectuer le stage de fin de PASS et entrer en 2ème année des études de santé, tout étudiant doit impérativement :

- Réaliser un test à la tuberculine
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre l'hépatite B :



- **3 injections du vaccin hépatite B (sur le schéma classique : J0, M1 ou M2, M6)**
- **une preuve de votre immunité vaccinale (Ac anti Hbs)**

Tous les étudiants à la suite de la première partie des épreuves de décembre doivent obligatoirement fournir avant le **23 février 2024** un certificat médical attestant qu'ils sont à jour de leurs vaccins (un formulaire est disponible sur le site de la faculté de médecine, rubrique LAS).

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site www.invs.sante.fr et le site de la Faculté de médecine, rubrique LAS.

14. FORMATION PRATIQUE- STAGE D'INITIATION AUX SOINS

Les étudiants déclarés admis à l'issue de la procédure d'admission dans les études de santé sont tenus d'accomplir un stage d'initiation aux soins de 3 semaines pendant l'été (les périodes de stages débutent au 01 juillet 2024).

Le choix de ce stage s'effectue, suite à la publication des résultats définitifs, lors des journées de répartition qui sont fixées au 27 juin 2024 pour les admis directs, et au 10 juillet 2024 pour les admis après épreuves de second groupe.

Pour les étudiants reçus en **médecine ou odontologie**, il s'agit d'un stage hospitalier d'initiation aux soins réalisé sous la responsabilité d'un cadre de santé. Le stage dure 3 semaines à temps plein (35h/semaine) en juin, en juillet ou en août. Le choix de la période se fait selon le rang de classement par filière.

Période 1 : du 01 juillet 2024 au 19 juillet 2024

Période 2 : du 22 juillet 2024 au 09 août 2024

Période 3 : du 12 août 2024 au 30 août 2024

- Pour les étudiants reçus en **pharmacie**, le stage de découverte du monde du travail, facultatif, se fait de préférence en lien avec la santé (en dehors de l'officine). Il dure 1 mois minimum ; [valeur = 3 ECTS avec le stage d'initiation officinal]. Ce stage doit être validé avant l'entrée en L3 du parcours pharmacie.
- Pour les étudiants reçus en **maïeutique**, il s'agit de deux gardes de 12h (une de jour et une de nuit) encadrées par une sage-femme.

15. VIE QUOTIDIENNE

Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center (SLC)

Inscription

Votre PASS SUP multiservices vous permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques universitaires de l'université de Lille.

Votre inscription est automatique et vos identifiants universitaires vous permettent d'accéder à l'ensemble des services proposés par les bibliothèques universitaires :

- Emprunter, réserver, renouveler...,
- Réserver une salle de travail,
- Faire acheminer un document,
- Imprimer, photocopier ...,
- Se connecter,
- Obtenir de l'aide,
- Déposer une thèse ou un mémoire,
- Accéder aux missions d'appui à la recherche scientifique,
- Participer aux actions culturelles.

Votre BU

La bibliothèque se trouve, à la Faculté de médecine Warembourg 3, Pôle Formation, Rez-de-chaussée. Elle est répartie sur 3 niveaux :

Accueil : 4 canapés, 4 box individuels, 2 carrels, une salle informatique, 2 salles de formation, un espace de reprographie, un espace détente et le Salon.

Mezzanine : 2 box individuels.

Rez-de-jardin : 10 canapés, 26 box individuels, 3 carrels et un carré +.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h00 à 23h00

Les samedi et dimanche de 9h00 à 22h00.

L'équipe des bibliothécaires est à votre disposition pour tout renseignement.

Contactez la BU Santé – Learning Center

Site internet : <http://bu.univ-lille2.fr/>

Tél : 03 20 90 77 48 ou 03 20 90 77 73

Twitter : @BULilleDS

Facebook : @BULSant

SUAIO (Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation)

Missions

Le SUAIO est un lieu d'accueil et de conseil individualisé, les étudiants y sont reçus par des professionnels de l'orientation. Un site internet et un centre de ressources documentaires en libre accès sur les études, les concours, les métiers et le marché de l'emploi sont à la disposition des étudiants. L'orientation est une donnée fondamentale de la formation, qui détermine souvent la réussite ou l'échec des études et de la vie professionnelle. Le SUAIO aide l'étudiant à définir son projet d'études en vue d'une insertion professionnelle réussie, en tenant compte bien sûr du marché de l'emploi et de ses évolutions. Il prépare les étudiants à explorer le marché de l'emploi, à découvrir les débouchés de

leurs formations, à définir en ateliers collectifs ou en individuel leurs objectifs, leurs atouts et leurs stratégies professionnelles.

Localisation

Le Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation se situe au Campus Moulins – Rez-de-Chaussée du bâtiment C, 1 place Déliot - 59000 LILLE.

Horaires

Tous les jours : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Fermé le lundi matin, mardi matin et le vendredi après-midi

Permanence avec ou sans sur rendez-vous.

Pour un entretien individuel, les conseillères d'orientation vous reçoivent sur rendez-vous au Campus Moulins et à la Faculté de médecine.

Contactez le SUAIO Lille-Moulins

Site internet : <http://suaio.univ-lille2.fr>

Tél : 03 20 90 75 43

SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Un soutien médico psycho-social pour des études plus sereines.

Vous entamez vos études en PACES : le juste équilibre entre apprentissage, révisions et hygiène de vie pourra vous permettre de réussir.

Missions

Le SUMPPS se compose de quatre centres de santé des étudiants et d'une antenne sur les différents campus de l'Université ainsi que d'un centre de planification familiale. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales, conseillères conjugales, secrétaires qui sont disponibles tout au long de votre cursus via :

- L'examen préventif de santé,
- L'aménagement d'examens/études en lien avec un handicap (en collaboration avec le Bureau Vie Etudiante et Handicap du secteur santé),
- La réalisation de certificats médicaux (sport, stages...),
- La réalisation et/ou la mise à jour de vos vaccinations,
- Les consultations de médecine générale et de gynécologie,
- Les consultations psychologiques,
- Les entretiens, sur rendez-vous ou lors d'une permanence, avec une assistante sociale pour toutes questions personnelles, financières, familiales et/ou universitaires,
- Les consultations de contraception et suivi gynécologique de prévention par une sage-femme,
- L'écoute et les soins infirmiers (prises de sang, pansements...),
- Les séances de relaxation, gestion du stress (en groupe),
- Les conseils en alimentation,
- L'aide à l'arrêt du tabac,
- Le centre de planification familiale (vie sexuelle et amoureuse),
- Les actions de prévention et de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire.

Organisation

Le centre du Campus santé se situe au rez-de chaussée du pôle formation, y sont présents :

- Une infirmière du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h00. (Hors-périodes de fermeture),
- Un médecin (du mardi au vendredi) et une psychologue (mercredi) sur rendez-vous (mardi sur le Campus Moulins).
- Une **assistante sociale**.

Assistante sociale du CROUS

Mme HALLE, reçoit le lundi toute la journée à la Faculté de médecine. Les rendez-vous sont à prendre en ligne en vous connectant sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> puis la rubrique « prendre RV avec le CROUS ». Mme Halle reçoit aussi les autres jours au centre de santé des étudiants, sur rendez-vous, (125 bd d'alsace – métro porte de Douai) ou au CROUS de Lille (74 Rue de Cambrai, porte de Valenciennes) dans ce cas, il faut téléphoner au 03 20 88 66 27 ou 03 62 26 93 00 puis taper la touche 2.

Documents nécessaires : carte étudiante, carte vitale à jour et nom de votre sécurité sociale ou attestation sécurité sociale en attente de carte, carte de mutuelle complémentaire à jour.

Urgences Fontan

En collaboration avec les psychiatres de l'Hôpital FONTAN, une structure d'accueil a été mise en place pour les étudiants de Médecine en grande détresse psychologique. Contact : 03 20 44 44 60.

Localisation

Le SUMPPS se situe au 125 boulevard d'Alsace 59000 Lille-Métro Porte de Douai

Horaires

du lundi au vendredi 8h30 à 17h00 sans interruption (*hors périodes de fermetures en lien avec les interruptions pédagogiques*)

Contactez le SUMPPS :

Tél : 03 62 26 93 00 puis choix 2

Courriel : sumpps@univ-lille.fr

Site internet : <https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/centre-de-sante-des-etudiants/>

BVEH (Bureau Vie Etudiante et Handicap)

La direction Vie Etudiante est composée de 4 BVEH sur 4 campus :

- BVEH Campus CHR – Santé,
- BVEH Campus Moulins – Ronchin,
- BVEH Campus Pont de Bois,
- BVEH Campus Cité Scientifique.

Les étudiants pourront trouver au sein de ce service les aides et accompagnements sur les missions suivantes :

- Aides au montage de projets d'animations campus
- Aides sociales et exonérations
- Aménagements des études et des examens liés aux situations de handicap et/ou de maladies invalidantes.

Concernant les aménagements liés aux situations de handicap et/ou de maladies invalidantes, l'étudiant concerné devra prendre RDV avec le BVEH et ensuite avec le médecin référent handicap du centre de santé Moulins (Docteur BOURGEOT)

Les démarches sont à finaliser pour le semestre 1 avant le 15 Novembre 2020 et avant le 15 Février 2021 pour le semestre 2.

Adresse :

Campus CHR - Faculté de Pharmacie
Site DFCA, Bâtiment B1 rue du professeur Laguesse
59000 Lille

ATTENTION : Sur rendez-vous uniquement en appelant le 03 62 26 93 00 - Consultation gratuite.

Contactez le BVEH Santé :

Tel : 33 (0)3.20.96.49.10

Courriel : bveh.chr-sante@univ-lille.fr

Maison de la médiation

Ouverte à tous, étudiants et personnels, la Maison de la Médiation vous informe, vous écoute, vous conseille, vous accompagne, pour toute question juridique ou administrative, si vous êtes victime ou témoin de situation de harcèlement ou de discrimination, si vous rencontrez des difficultés ou des tensions à l'université. Accueil au siège et sur les campus de l'université de Lille

Contactez la maison de la médiation :

Site internet : <https://intranet.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/>

Tél. : 03 62 26 91 16

Courriel : maison-mediation@univ-lille.fr

CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais

Missions

La mission du CROUS est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des étudiants de l'Enseignement Supérieur de l'Académie (Nord – Pas de Calais) afin de permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder à l'Enseignement Supérieur dans des conditions financières très favorables.

Localisation

Le CROUS de Lille se situe au 74, rue de Cambrai - CS 90 006 - 59 043 Lille Cedex

Horaires

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (16h00 le vendredi).

Le CROUS de Lille est ouvert toute l'année.

Contactez le CROUS :

Site internet : <http://www.crous-lille.fr/>

Tél : 03 20 88 66 00

Courriel : crous@crous-lille.fr

Mme HALLE, reçoit le lundi toute la journée à la Faculté de médecine. Les rendez-vous sont à prendre en ligne en vous connectant sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> puis la rubrique « prendre RV avec le CROUS ». Mme Halle reçoit aussi les autres jours au centre de santé des étudiants, sur rendez-vous, (125 bd d'alsace – métro porte de Douai) ou au CROUS de Lille (74 Rue de Cambrai–porte de Valenciennes) dans ce cas, il faut téléphoner au 03 20 88 66 27 ou 03 62 26 93 00 puis taper la touche 2.

Contactez Mme Halle

Site internet : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> (prendre rendez-vous avec le CROUS)

Tél : 03 20 88 66 27 ou 03 62 26 93 00 (puis taper « 2 »)

Restauration

Les Restaurants Universitaires (RU) gérés par le CROUS.

RU l'Epi

Localisation : A proximité de la Faculté de médecine

Horaires : 11h30 - 13h30 et 18h00 - 20h30

Moyen d'accès : Métro CHU Eurasanté

Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite

Paielements possibles : Carte-bleue ou IZLY

RU Chatelet

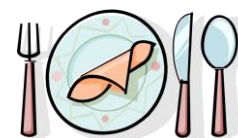
Localisation : A proximité de la Faculté de Chirurgie Dentaire

Horaires : 11h30 - 13h30

Moyen d'accès : Métro CHU-Centre Oscar Lambret

Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite

Paielements possibles : Carte-bleue ou IZLY



Paielement par Izly : Izly est un service permettant, à partir d'un compte de monnaie électronique, de payer, recevoir et transférer de l'argent instantanément avec son smartphone. Pour un paiement avec votre téléphone mobile, ouvrez votre application, cliquez sur « Payer », générez un QR code, et présentez le devant le lecteur de l'opérateur de caisse de votre lieu de restauration CROUS. Vous pouvez aussi utiliser votre carte d'étudiant PASS SUP sans contact.

La cafétéria du pôle formation :

Ouverte en continu, elle est équipée de distributeurs de boissons chaudes et froides, d'en-cas salés et sucrés et de sandwiches. Vous pouvez également vous y restaurer directement en passant au stand de la cafétéria « **La Perf'** », pour des formules chaudes ou froides (sandwichs, salades composées, pâtes, pizzas...).

Des micro-ondes sont également en libre accès pour chauffer vos repas-maison.

Il en va de même pour la nouvelle cafétéria située dans le Bâtiment Warembourg 3.



Associations d'étudiants

De nombreuses associations d'étudiants existent à la faculté et dans l'université et participent à la vie universitaire dans des domaines et activités variés. Ces associations :

- vous représentent dans diverses instances de la faculté et de l'université (conseils et commissions des facultés, conseils d'université) ou extérieures (CROUS, instances représentatives nationales etc.),
 - animent la vie du campus et contribuent au folklore étudiant avec les afterworks, soirées, revues, bals de promos,
 - se mobilisent pour des causes sportives (Tournoi de foot, basket),
 - se mobilisent pour des causes solidaire et humanitaire (Téléthon, Hôpital des nounours, le Movember et le Sidaction ou le défi – sang limite),
 - développent des projets internationaux (voyages) et de solidarité (aide au départ d'étudiants dans le cadre de projets humanitaires, actions de soutien aux populations défavorisées etc.),
 - participent à l'accompagnement pédagogique (mise en place de tutorat, soutiens, participation à des salons et forums des orientations).
- Des photocopies, annales, manuels, matériels pédagogiques et matériel médical de base sont également en vente.

Parmi les plus connues sur le campus santé :

La Corpo médecine (ACEML), la Corpo pharmacie (AAEPLL), La Goutte d'eau

Mais aussi l'Association des étudiants Sage-femme de Lille (AESFL) et la dernière-née la Promotion de l'Humanisme Source d'Inspiration pour la Santé (PHUSIS), qui a pour objectif d'élargir l'offre culturelle auprès des étudiants de la faculté de médecine, à travers des projets culturels divers, des sorties, des visites de musées, etc...

Association Corporative des Étudiants en Médecine de Lille (ACEML)

L'Association Corporative des Étudiants en Médecine de Lille, ou "Corpo", est une association loi 1901 créée en 1965, qui a pour but de rassembler tous les étudiants en médecine de la faculté de Lille, sans a priori politique ou idéologique. L'ACEML possède un Conseil d'Administration qui compte des représentants de chaque année d'étude.

La Corpo est gérée par un Président accompagné de son bureau d'une trentaine d'étudiants, à partir de la 2^{ème} année, qui travaillent bénévolement pour le bien-être de ses adhérents. Ses membres sont répartis dans les différents pôles, qui se partagent les différents domaines d'intervention de l'association (événementiel, communication, échanges, tutorat, etc.).

Ses activités sont variées :

- Représenter les étudiants au Conseils de Faculté, d'Université et au CROUS, ainsi qu'à l'ANEMF et la FAEL,
- Assurer la vente de photocopies, annales, manuels médicaux, matériel médical, ainsi que l'impression des thèses et des mémoires,
- Gérer l'organisation du Tutorat d'UE1, d'UE3, UE5 et d'UE7 pour les PACES,
- Perpétuer le folklore étudiant avec le Bal de Promo, la Revue en mars, et avec des événements festifs, sportifs (Futsal, soirées...) pour permettre à l'étudiant de se divertir tout au long de l'année,
- Permettre les échanges internationaux grâce au programme SCOPE,
- Informer sur la vie estudiantine via les réseaux sociaux, le site internet ou sur le choix des stages avec le GELULES,
- Accueillir l'étudiant en difficulté et l'orienter vers la personne ou le service concerné,
- Participer à toute manifestation ou intervention relative aux études de médecine,
- Permettre aux étudiants de participer et de mener à bien des projets de santé publique et de solidarité grâce à son pôle SGS avec différentes actions comme la Movember, le Sidaction, Défi Sang Limite, etc.
- Organiser l'hôpital des Nounours,
- Et encore pleins d'autres activités...

Contactez l'ACEML : Secrétariat : Sylvie MONTAGNESE

Rez-de-chaussée - Pôle Formation – du lundi au jeudi : 8h30 à 16h15, le vendredi : 8h30 à 15h00

Site Internet : www.aceml.com

Facebook : @ACEMLille

Twitter : @ACEMLille

Tél : 03 20 62 76 10

E-mail : aceml.lille@gmail.com



La Goutte d'Eau

La Goutte d'Eau est une association de Solidarité Internationale œuvrant depuis 1995 en faveur des objectifs de développement durable de l'ONU à travers des actions conçues pour être viables et pérennes.

L'association principalement composée d'étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine partageant une même vision de l'engagement, du respect, de l'ouverture d'esprit et de l'humilité.

Nous accordons un poids important à la formation des équipes en France notamment sur des problématiques liées à l'interculturalité, à la méthodologie de projet, à la détermination de réels besoins locaux et à l'analyse de la viabilité des projets. Cela peut paraître lourd, mais il s'agit là du seul moyen d'apporter une aide utile et efficace pour les populations locales avec lesquelles nous agissons.

L'idéal vers lequel nous souhaitons tendre est l'autonomisation des populations, c'est-à-dire qu'après une intervention (qui peut durer de 2 à 6 ans en général), nous n'assurons plus que le suivi du projet. De ce fait, le projet doit être pensé à terme pour être durable sans aucune intervention de notre part.

L'association possède deux principaux centres d'activités :

- Les projets internationaux (PI), avec des actions principalement en Asie et en Afrique sur des thématiques autour de la santé et/ou de l'éducation.

- Les projets locaux (PL), avec des actions centrées sur la région Hauts-De-France, et notamment : lutte contre la précarité (maraudes), lutte contre les exclusions (accessibilité aux soins, droits des femmes), promotion de l'écologie.

Contactez La Goutte d'Eau :

Localisation : Faculté de médecine, pôle formation – RDC Warembourg 3, couloir de la salle de sport.

Permanence : La plupart des mardis de l'année universitaire

Courriel : gouttedeau@yahoo.com Facebook : [@lagouttedeauville2](https://www.facebook.com/lagouttedeauville2)



Phusis

L'association PHUSIS (Promotion de l'Humanisme, Source d'Inspiration pour la Santé) a pour objectif de promouvoir les valeurs de l'humanisme dans la faculté de médecine, c'est-à-dire de développer, chez les futurs médecins, les qualités humaines que sont la connaissance, la rationalité, le sens critique, l'éthique, l'ouverture d'esprit et la tolérance, et cela au travers d'un journal (COSMOS), d'un concours d'écriture, de sorties au musée, etc. toujours en créant un lien entre d'une part la médecine, les études médicales ou la faculté et d'autre part les sciences humaines, la littérature, l'histoire, l'étymologie, la philosophie, etc.

Contactez Phusis :

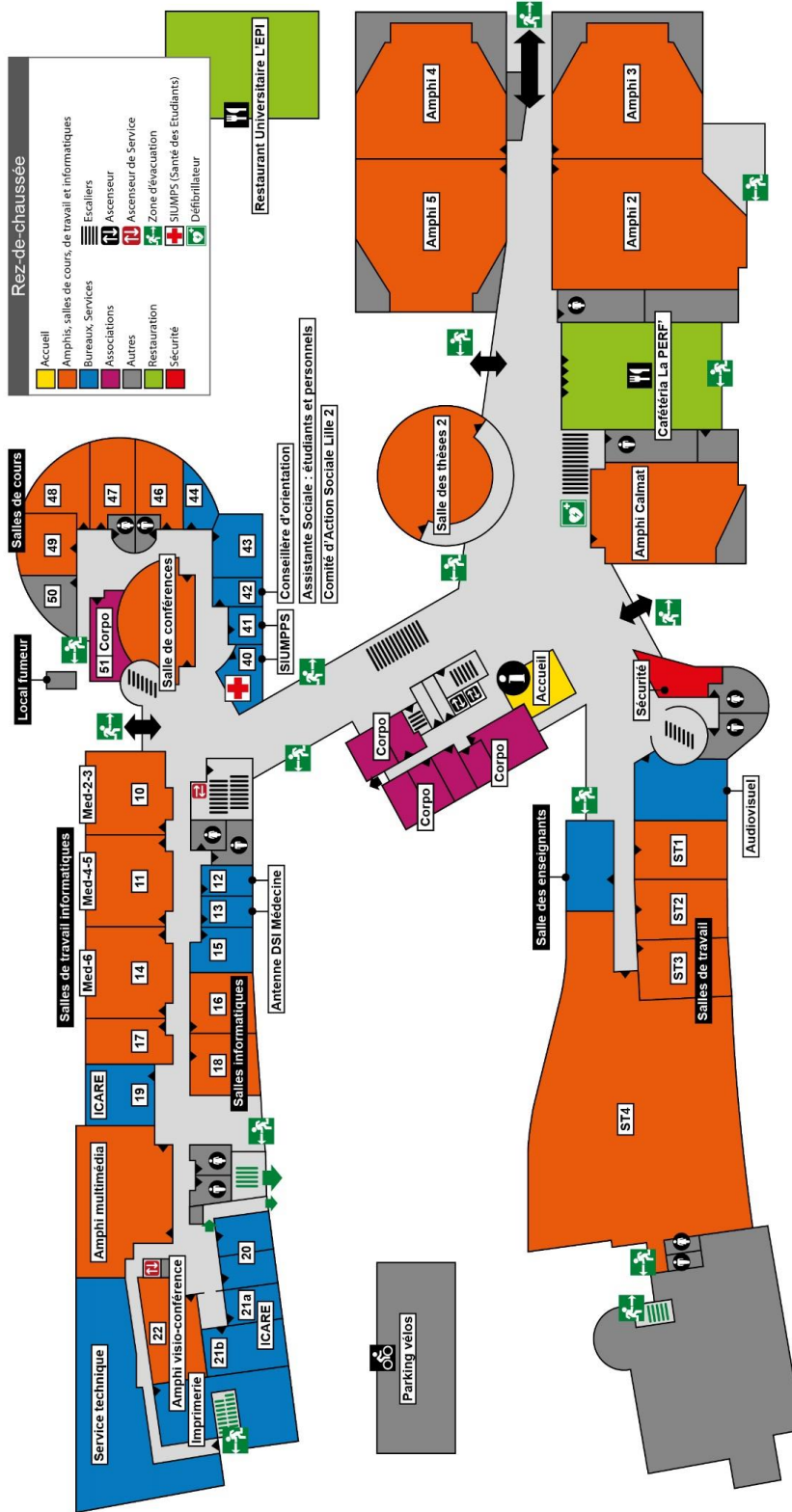
Faculté de médecine, pôle formation – RDC Warembourg 3

Courriel : phusis.asso@gmail.com Facebook : [@phusislille2](https://www.facebook.com/phusislille2)



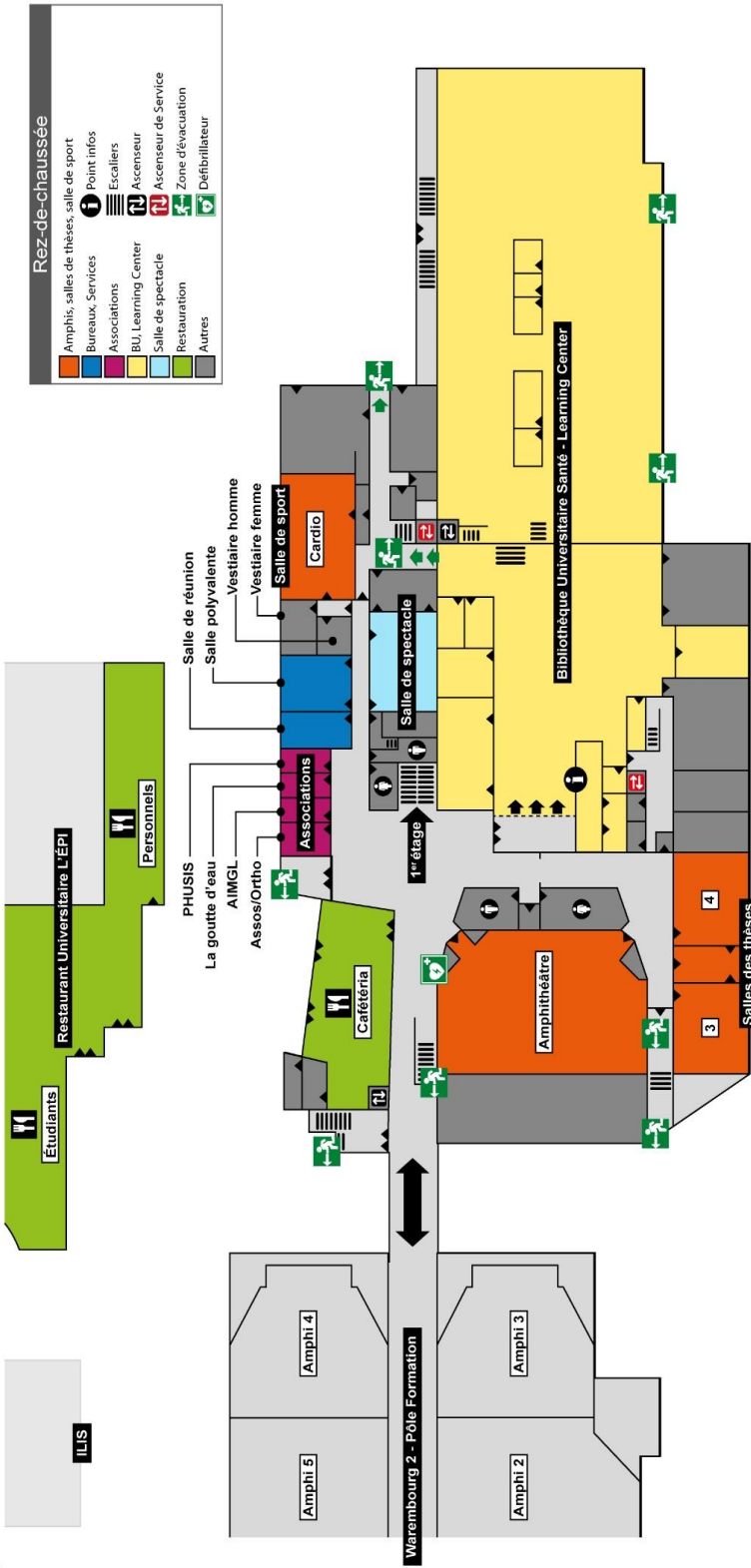


Faculté de Médecine Warembourg 2 - Pôle Formation
Rez-de-chaussée



Faculté de Médecine - F-59045 Lille Cedex
Réalisation : Service ICARE Multimédia
24/08/2017

Faculté de Médecine Warembourg 3 - Pôle Formation Rez-de-chaussée

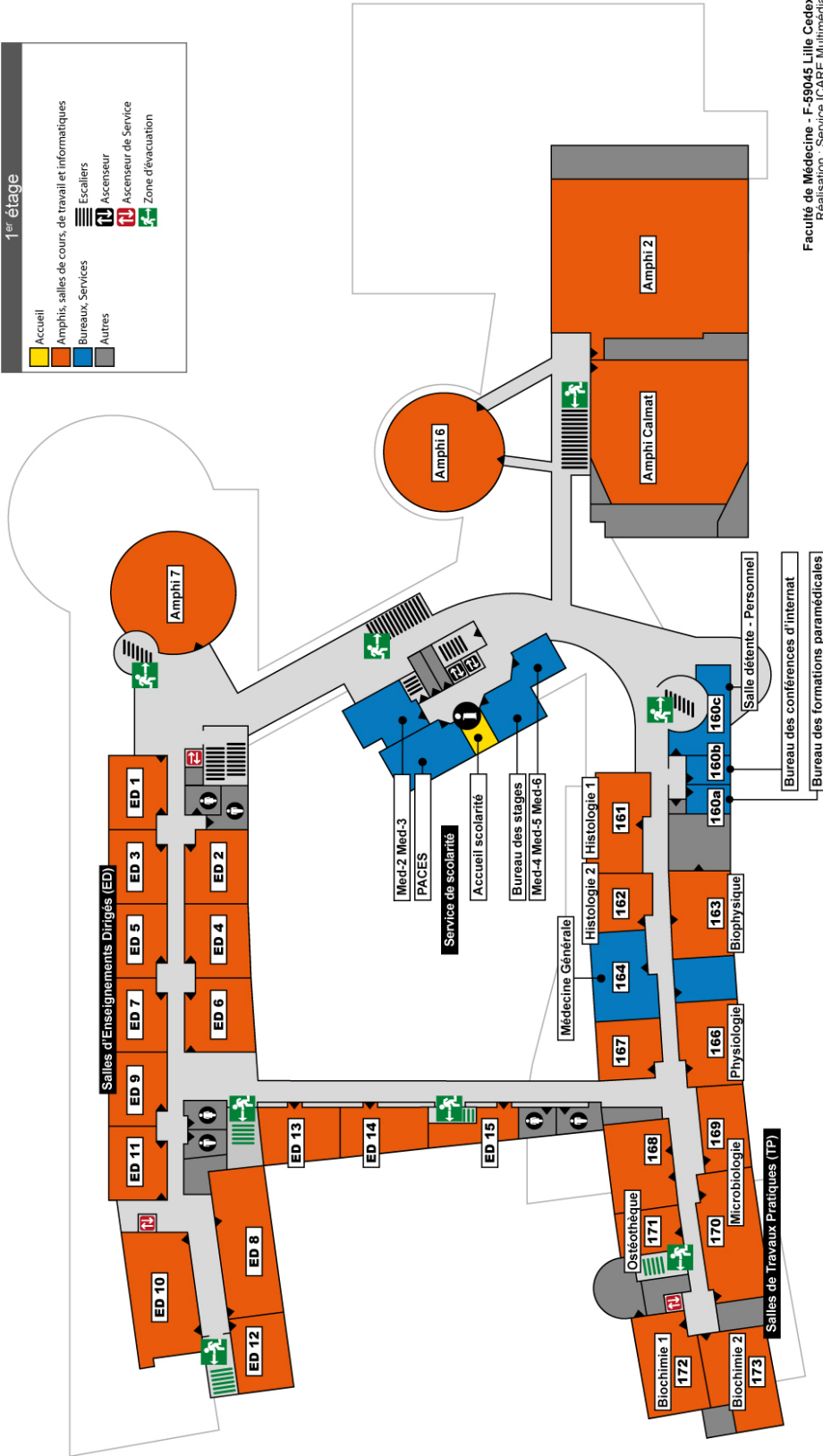


Faculté de Médecine Warembourg 2 - Pôle Formation

1^{er} étage

1^{er} étage

- Accueil
- Amphis, salles de cours, de travail et informatiques
- Bureaux, Services
- Autres
- Escaliers
- Ascenseur
- Ascenseur de Service
- Zone d'évacuation



Recommandations très utiles :

- Consultez très régulièrement votre boîte mail étudiante sur votre ENT (Zimbra),
- Ne contactez les services de l'université qu'avec votre adresse mail étudiante,
- Avant de contacter le secrétariat de la LAS, veuillez à vérifier que les informations ne sont pas déjà sur Moodle dans la rubrique LAS > Informations générales – Secrétariat ou dans votre boîte mail étudiante,
- Veiller à bien vous informer sur les dates des différentes échéances.

Informations utiles :

- Votre espace numérique de travail (ENT) : <https://ent.univ-lille.fr/>

Votre ENT vous permet de :

- *Vérifier votre état civil et vos adresses,*
- *Gérer votre identité numérique,*
- *Consulter votre inscription administrative et vos inscriptions aux UE et filières,*
- *Imprimer votre certificat de scolarité,*
- *Consulter vos notes et résultats. La consultation des notes s'effectue par année universitaire et par formation,*
- *Vos notes et résultats sont disponibles sur votre ENT après la validation des résultats par le jury.*

- Votre espace pédagogique : <https://moodle.univ-lille.fr/> (Université de Lille > Faculté de Médecine > Etudes Médicales >LAS)

- Accès au Wi-Fi : Le réseau "EDUROAM" est à votre disposition. Pour vous connecter, utilisez votre adresse Etu-Lille et votre mot de passe ENT. Pour des informations complémentaires : <https://dsi.univ-lille.fr/les-besoins>

